



Institut de formation permanente pour les Classes moyennes
et les petites et moyennes entreprises

IFPME

FOCLAM, Centre de Formation permanente
des Classes Moyennes du Hainaut occidental, TOURNAI.

DIPLOME DE CHEF D'ENTREPRISE

pour la profession de

..... R E S T A U R A T E U R

La Commission d'examen,

Vu le décret du 3 juillet 1991 relatif à la Formation permanente pour les Classes moyennes et les petites et moyennes entreprises;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 24 octobre 1991 relatif à l'évaluation continue et aux examens;

Vu l'arrêté de l'Exécutif du 28 décembre 1992 réglant l'organisation et le fonctionnement de la Commission d'homologation;

Attendu que l'évaluation est organisée pour les candidats qui ont suivi régulièrement les cours de formation de chef d'entreprise;

Attendu que l'évaluation porte sur les matières suivantes:

- les aptitudes professionnelles pratiques;
- les connaissances professionnelles;
- les connaissances de gestion notamment la gestion de l'entreprise, la comptabilité, les notions de droit, la gestion financière, les assurances P.M.E., l'informatique et la gestion du personnel.

Attendu que toutes les conditions de participation à l'évaluation de fin de formation de chef d'entreprise ont été remplies;

Déclare que L. E. C. O. M. T. E. G. é. r. a. l. d.

né(e) à TOURNAI le 24 novembre 1974

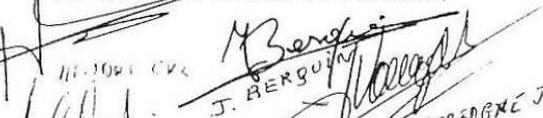
A satisfait aux exigences propres à chacune des épreuves organisées lors de la session 19 96.

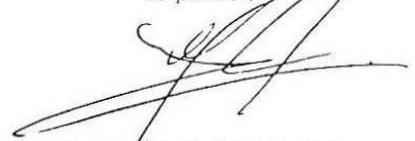
En foi de quoi, il lui est délivré le présent diplôme avec la mention SATISFACTION

Donné à TOURNAI le 30 juin 1996

Au nom de la Commission d'examen,

Le porteur,


J. BERGOU
VAN WILSBROECK J. L.


Au nom de la Commission
d'homologation,
Le Président ou son délégué.


Ph. Freyne
Directeur


C.H. HENROTIN